

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 872

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

ARTICLE 34

Après la première occurrence du mot :

« et »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 19 :

« des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des organisations représentatives des filières de la pêche et de l'aquaculture, qui participent à l'élaboration de ces plans. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les organismes de protection de l'environnement dans les structures mises en place par la présente loi.